

OBJET

**FINANCES - Demande  
modificative de  
subvention auprès de  
l'ADEME - Financement  
du réseau pour éviter le  
gaspillage alimentaire de  
l'Agglo pour l'année 2020.**

==  
**RAPPORTEUR**  
**M. le Premier**  
**Vice-Président**

Date de convocation :  
11/06/19

Date d'affichage :  
20/06/19

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers  
votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Roland MORTELLI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Au vu d'une modification des règles de financement de l'ADEME concernant les réseaux d'évitement du gaspillage alimentaire, la demande de subvention initiale et notamment le plan de financement a connu des évolutions.

Depuis mars 2017, l'Agglo du Saint-Quentinois fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire un des axes majeurs du programme local de réduction des déchets à travers son Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL).

La troisième année du REGAL aura pour objectif, au-delà de pérenniser le réseau existant en maintenant la dynamique d'accompagnement des partenaires et de poursuivre le déploiement des box antigaspi dans les restaurants privés, d'étendre les partenariats avec d'autres acteurs tels que les établissements spécialisés, d'accompagner les foyers du territoire aux gestes antigaspi à travers des actions innovantes et pédagogiques sous forme de défis ou challenge, d'impliquer les associations spécialisées pour sensibiliser en grand nombre le grand public, de valoriser les bonnes pratiques entre collectivités en charge de la restauration collective, de participer à d'autres événements sur l'Agglo pour promouvoir les actions du REGAL et de participer à la formation du personnel des partenaires concernés par les métiers en lien avec le gaspillage alimentaire.

Pour 2020, le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 52 000 € réparti comme suit :

- Moyens humains : 32 000 €
- Frais de communication : 20 000 €

Sont escomptés des financements auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), un forfait de 24 000 € sur les frais de personnel et 20 000 € sur les frais de communication.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ci-dessus exposée ;
- 2°) d'autoriser M. le Président à solliciter la subvention correspondante auprès de l'ADEME et de tout autre partenaire financier potentiel ;
- 3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46603-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation